

Affaire n° 2021 – 028

**AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES A L'EXERCICE 2021**

Le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Pompes Funèbres voté à l'affaire n°2021-026 du jour, a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2020 égal 89 867,38 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2021.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section d'exploitation, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en recettes d'investissement au compte 001 pour un montant de 678,13 euros. Le solde des restes à réaliser d'investissement 2020 est nul et le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 0 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante au budget primitif 2021 :

Affectation du résultat constaté au CA 2020	Montants en €
Résultat d'exploitation 2020 à affecter	89 867,38
Besoin de financement de la section d'investissement à couvrir	0
Affectation proposée :	
<ul style="list-style-type: none"> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte R 1068) 	0
<ul style="list-style-type: none"> Affectation du solde en section d'exploitation (compte R 002) 	89 867,38
<ul style="list-style-type: none"> Pour mémoire, inscription du solde d'exécution reporté d'investissement (compte R 001) 	678,13

La Commission Finances, Affaires générales a émis un avis favorable le mardi 16 mars 2021.

A la majorité (6 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- **de valider l'affectation du résultat 2020 telle que présentée dans le présent tableau.**



Le Maire,

Jean-François ATOU

Reçue en préfecture
974-219740024-20210410-2021-028-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021